

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2014

Présents : Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLETT, Patrice LEBOUCHARD, Marie-Paule CHAZAL-COULON, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLOT, Maïté BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Aurore PALLOT, Guy GALLAIS, Arnaud LAPRA.

Secrétaire de séance : Maria SENECAIRE.

Ordre du jour :

- Représentants communaux dans les différents syndicats,
- Présentation des commissions et des référents avec un rappel du fonctionnement de ces commissions,
- Présentation sur le Budget Primitif 2014,
- Indemnité Maire et Adjointes,
- Délibération relative aux délégations du Maire attribuées par le Conseil Municipal,
- Délégation de signature (adjoints et secrétariat),
- Organisation foire du 1er Mai
- Questions diverses.
- Huis-clos : D.I.A.

Lecture du compte rendu du conseil municipal en date du 20 mars 2014 par Monsieur le Maire ; pas d'approbation de celui-ci car il s'agit d'un conseil municipal réalisé par les élus du précédent mandat.

1- Désignation des délégués des différents syndicats

	Titulaires	Suppléants
Syndicat de gestion du collège des Martres de Veyre	Sylvie BURLOT Maria SENECAIRE	Gérard GUITTARD Christian PAILLOUX
SIVOS	Christian PAILLOUX Marie Paule CHAZAL COULON Julien ADAMI Maïté BARBECOT	Sylvie BURLOT Arnaud LAPRA Odile VELLETT Aurore PALLOT
CCAS	Maria SENECAIRE Julien ADAMI Odile VELLETT Maïté BARBECOT	4 membres non élus
SIVOM d'Issoire	Jean-Luc MIOCHE	Gérard GUITTARD
SMVVA	Gérard GUITTARD	Jean-Luc MIOCHE
SIVOM St Amant / St Saturnin / Tallende	Guy GALLAIS Gérard GUITTARD Patrice LEBOUCHARD Thierry VALLEIX	Christian PAILLOUX Odile VELLETT Anne-Sophie BAGE Maria SENECAIRE
SDIS	Gérard GUITTARD	Anne-Sophie BAGE
S.I.E.G.	Patrice LEBOUCHARD	Arnaud LAPRA
Parc des Volcans	Thierry VALLEIX	Guy GALLAIS
EPF SMAF	Arnaud LAPRA	Jean-Luc MIOCHE
ORACLE	Patrice LEBOUCHARD	Aurore PALLOT
SICTOM des Couzes	Thierry VALLEIX Christian PAILLOUX	Aurore PALLOT Anne-Sophie BAGE
Mission Locale	Maria SENECAIRE	Julien ADAMI

2- Présentation des commissions et leur mode de fonctionnement

Elles seront ouvertes à des membres non élus, conformément à une forte volonté de l'équipe municipale. Un compte rendu devra être réalisé par chaque commission tous les six mois lors d'une séance de conseil municipal. Le référent communiquera les avancées de chaque commission concernée (périodicité des rencontres, nombre de participants, objectifs, projets).

Certaines commissions telles que les travaux, le fleurissement disposent d'un budget propre, voté en mars 2014. Celui-ci devra être scrupuleusement respecté. Aucune dérogation ne sera accordée.

Mise en place des commissions :

Commissions	Référents	Membres	Membres non élus
Finances (1) (réservée exclusivement aux élus)	Marie-Paule CHAZAL COULO	Christian PAILLOUX Sylvie BURLOT Thierry VALLEIX Gérard GUITTARD Jean-Luc MIOCHE Aurore PALLOT	Aucun
Communication	Julien ADAMI	Maïté BARBECOT Maria SENECAIRE Odile VELLETT Aurore PALLOT Sylvie BURLOT	Marie-Claire MARRE
Associations	Odile VELLETT Guy GALLAIS	Julien ADAMI Maïté BARBECOT Maria SENECAIRE	
Développement Economique et Touristique	Aurore PALLOT Odile VELLETT	Marie-Paule CHAZAL COULON Patrice LEBOUCHARD Jean-Luc MIOCHE	
Travaux et voirie	Gérard GUITTARD	Anne-Sophie BAGE Aurore PALLOT Thierry VALLEIX	
Urbanisme Habitat Environnement Energie	Sylvie BURLOT	Thierry VALLEIX Jean-Luc MIOCHE Aurore PALLOT Gérard GUITTARD Arnaud LAPRA	
Embellissement, Aménagement des bourgs, Sécurité liée à la circulation	Anne-Sophie BAGE	Arnaud LAPRA Aurore PALLOT Gérard GUITTARD Guy GALLAIS	
Appel d'offres	Christian PAILLOUX	Gérard GUITTARD Jean-Luc MIOCHE Marie-Paule CHAZAL	
Impôts (2)	Christian PAILLOUX		
Politique jeunesse	Maïté BARBECOT	Sylvie BURLOT Julien ADAMI Odile VELLETT Patrice LEBOUCHARD	

(1) Concernant la commission des finances, elle ne sera pas ouverte à d'autres membres.

(2) Concernant la commission des impôts, une proposition de liste comportant douze noms pour les titulaires (parmi les élus) et douze noms pour les suppléants doit être adressée à l'administrateur des finances. Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants seront désignés par ses soins parmi les 24 noms proposés. Monsieur le Maire souhaite que cette liste soit rapidement constituée.

Il est décidé de diffuser sur le site internet la liste des différentes commissions et le référent afin d'inviter les habitants à les rejoindre pour participation active. Un document sera distribué dans chaque boîte aux lettres et chez les commerçants par les élus. La mairie centralisera les retours.

Le premier bilan des commissions est donc d'ores et déjà fixé au 2ème samedi du mois d'octobre.

Un conseil municipal se tiendra tous les deuxièmes samedis de chaque mois à partir de 9 heures dès le mois de mai.

Permanences du maire : tous les samedis matins.

Permanences des adjoints : tous les mardis de 17 à 19 h assurées par Gérard Guittard et Thierry Valleix dans un premier temps.

Permanences des élus : le Maire propose que chaque élu puisse tenir une permanence sur les jours de la semaine.

Ce qui permettrait d'augmenter l'ouverture de la mairie au public. Il invite fortement les élus à y réfléchir.

3- Présentation du Budget Primitif 2014

Marie-Paule CHAZAL présente les grandes lignes par chapitre du Budget PRIMITIF 2014.

A-Budget de fonctionnement 2014

A1-Dépenses du budget de fonctionnement 2014

Chapitre 011 : charges à caractère général

Budget 2013 : 147 143 € Réalisé 2013 : 124 125 €

Budget 2014 : 119 260 €

Les dépenses de téléphone seront à revoir. En effet, des lignes téléphoniques seront à supprimer ainsi que des abonnements.

Les factures d'eau seront mandatées sur le budget de la commune. En effet, depuis le transfert de la compétence de l'assainissement au Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon, il n'y a plus de budget Assainissement.

Il y a eu quelques dérives de poste sur l'année écoulée. Attention, Marie-Paule CHAZAL insiste sur le fait de ne pas dépasser les crédits alloués à chaque poste.

Chaque référent de commission est responsable des postes comptables liés à l'objet de la commission.

Chapitre 12 : charges de personnel

Budget 2013 : 206 853 € Réalisé 2013 : 208 842 €

Budget 2014 : 212 817 €

Une augmentation de 2 % des charges de personnel a été appliquée.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Budget 2013 : 233 139 € Réalisé 2013 : 218 260 €

Budget 2014 : 234 657 €

Le poste le plus important est celui du SIVOS. Il a été prévu 161 780 € à ce poste pour :

- Le fonctionnement normal du SIVOS : 154 000 € (en 2013 152 000 € ont été consommés sur les 156 000 prévus).
- Le financement des Temps d'Aménagement Périscolaire sur le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014/2015 : 7 780 €

La subvention du CCAS, prévue en 2013 à 8534 €, qui n'a pas été versée, s'élève en 2014 à 10 629 €.

Chapitre 66 : charges financières

Budget 2013 : 16 853 € Réalisé : 2013 : 16 853 €

Budget 2014 : 19 627€

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 599 242 €.

A2 - Recettes du budget de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2013 reporté prévu : 31 158 € (suite à délibération du conseil municipal relative à l'affectation du résultat 2013 : 27 365 € + 3 793 € transfert assainissement SMVVA).

Produits des services des domaines et ventes diverses

Budget 2013 : 11 200 € Réalisé 2013 : 20 583 €

Budget 2014 : 11 700 €

Les refacturations au SIVOS de la Monne sont désormais uniquement le gaz et l'affranchissement du courrier. Les compteurs d'EDF seront directement pris en charge par le SIVOS.

Monsieur le Maire fait remarquer que l'eau n'a jamais été refacturée au SIVOS.

Impôts et taxes

Budget 2013 : 336 754 € Réalisé 2013 : 348 254 €

Budget 2014 : 349 983 €

L'attribution de compensation versée par la communauté de communes est de 18 632 € et n'a jamais été revalorisée depuis 2001. Le montant du FNGIR, fonds versé par l'Etat aux communes suite à la suppression de la taxe professionnelle, devrait être identique à celui de 2013.

Dotations et participations

Budget 2013 : 250 981 € Réalisé 2013 : 243 351 €

Budget 2014 : 237 958 €

La dotation forfaitaire, qui en 2013 s'élevait à 161 657 €, a été portée au budget 2014 à 158 586 € (non connue au moment de l'élaboration du budget) sera finalement de 156 456 €, soit une baisse de -3.2 %. Des incertitudes fortes pèsent sur les 3 autres dotations encore inconnues au moment du vote du budget : solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et attribution du FDTP. Elles ont été inscrites au niveau de celles de 2013.

La tendance structurelle est à la baisse des dotations de l'Etat car les collectivités participent à l'effort national d'économie budgétaire.

Autres produits de gestion courante

Budget 2013 : 5 500 € Réalisé 2013 : 6 195 €

Budget 2014 : 5 800 €

Il est décidé en conseil de réactualiser les loyers de la commune.

Les recettes de fonctionnement prévues au budget s'élèvent : 643 240 €.

Soit un résultat prévisionnel positif de 43 998 €, viré à la section d'investissement.

B-Budget d'investissement 2014

Les emprunts : concernant le remboursement de l'emprunt de la Grange de Mai (sur 17 ans), il faudra évoquer à nouveau à la Communauté de communes la possibilité de renégocier le prêt actuellement au taux de 5.46 %.

Le S.I.E.G. : 14 500 € correspondant au fond de concours de la commune pour l'éclairage public place des Razes, les travaux s'élevant à 34 685.68 € TTC.

Logiciel de gestion communale : 3 100 €, le contrat a été renouvelé en 2013.

AVAP : 18 000 € de frais d'étude, pour transformer l'étude ZPPAUP en AVAP. 7 500 € de subvention prévue en recettes.

PLU : 14 113 €, dernière tranche d'honoraires pour l'étude.

Matériel communal : 14 000 € : dont 4 000 € de matériel communal et 10 000 € de jeux pour enfants. Compte tenu des montants très élevés des jeux pour enfants, il faudra éventuellement prévoir d'étaler la dépense sur 2 ans.

Eglise : les travaux sont achevés, reste à recevoir le solde des subventions s'élevant à 70 779 €.

Locaux communaux : 21 636 € - il s'agit essentiellement de la rénovation de l'appartement situé au-dessus de la salle des fêtes de Chadrat.

Travaux communaux : 87 000 € :

- 72 000 € pour la rénovation de l'appentis Pignol à Chadrat (et 13 692 € de subventions)
- 15 000 € pour les travaux communs avec Saint Amant Tallende de la route du Marand (1/3 pris en charge par Saint Saturnin, 2/3 par St Amant).

Achat foncier : 5 000 € - Achat de la parcelle d'une superficie de 4 000 m2 qui était comprise dans la vente de l'APAS et que la Communauté de Communes n'a pas souhaité acquérir.

Aménagement Pôle de Vie : 342 353 € correspondant à :

- Fin de la 1^{ère} tranche de travaux concernant l'aménagement du haut de la place du 8 Mai et de l'espace entre Grange de Mai et école : 127 000 €
- 2^{ème} tranche de travaux : aménagement de la cour de la mairie et de la place des Razes : 190 000 €
- Des frais de maîtrise d'oeuvre de l'ordre de 25 000 €.

Des subventions sont attendues à hauteur de 301 393 € sur les programmes de travaux du pôle de vie de 2014.

Caserne : 3 097 € - il s'agit de l'annuité correspondant à l'achat du terrain pour l'extension de la caserne.

Le FCTVA 2014 (investissement 2012) s'élève à 50 958 €, la taxe d'aménagement est évaluée à 14 000 €.

Les amortissements 2014 s'élèvent à 9 088 €.

En dépenses, ont été budgétés 5 000 € de travaux en régie.

Les créances du SMAF s'élèvent 6 910 €.

On doit affecter :

· En dépenses le déficit d'investissement 2013 de 106 285 € et le transfert de l'assainissement au SMVVA pour 3 758 €.

· En recettes le prélèvement sur recettes de fonctionnement de 43 998 € et l'affectation du résultat 2013 de 60 775 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 700 498 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 572 183 €

Soit un emprunt d'équilibre de 128 315 €.

Madame CHAZAL indique que la capacité d'emprunt de la commune pour 2014 se situe autour de 40 000 €.

Madame CHAZAL insiste sur la situation de trésorerie très tendue de la commune pour les raisons suivantes :

- Un budget de fonctionnement tendu du fait des dotations de l'Etat en baisse, de l'augmentation régulière des charges (avec notamment un emploi supplémentaire créé sur le mandat précédent et des charges liés aux investissements école, grange de mai, église).
- Des délais entre paiement des travaux et versement des subventions qui nécessitent à la commune du préfinancement important.
- L'absence d'augmentation des taux d'imposition de la commune depuis de nombreuses années. Une éventuelle augmentation des impôts n'est pas à exclure.

Des propositions sont faites pour trouver des économies, notamment en ce qui concerne les dépenses en énergie en nette augmentation. Il est souhaitable de réaliser un audit afin de réaliser de réelles économies. Actuellement l'éclairage nocturne se situe entre 1 h et 5 h du matin. Il est proposé de l'avancer d'une heure.

4- Indemnités maire et adjoints

L'indemnité du maire sortant était fixée à 857 € nets, ce qui représente 25.20 % de ce à quoi elle peut prétendre.

Celles des adjoints sortants étaient fixées à 243,17 € nets, soit 7.15 %.

Le maire souhaite rester sur ces bases et propose de refaire le point dans quelques temps.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition.

5- Délégations du Conseil Municipal au Maire (art. L.2122-22)

Les délégations non retenues sont les numéros 1, 5, 10, 15, 18, 21, 22, 24. (cf. pièce jointe)

6- Délégation de signature

- Afin d'assurer un meilleur fonctionnement des services et au regard des nombreux actes établis, le Maire donne délégation de signature aux secrétaires concernant les actes d'état civil, comme auparavant.

Celui-ci donne délégation de signature aux adjoints concernant les pièces et actes administratifs et comptables de tout ordre.

Le Trésorier demande à Monsieur le Maire de prendre un arrêté l'autorisant à engager des actes de poursuites subséquents pour l'ensemble des titres émis par notification d'opposition à tiers détenteur.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Thierry VALLEIX sera en charge plus particulièrement de la gestion communale sur le plan administratif.

7- Foire du 1^{er} Mai

a) Définition des groupes de démarchage

En raison du nombre important d'exposants, 3 équipes de deux personnes seront constituées. Ce sont proposés : Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Odile VELLETT, Gérard GUITTARD, Thierry VALLEIX, Aurore PALLLOT.

b) Tarifs

Actuellement, le prix du droit de place pour les foires est de 5 € minimum de perception (équivalent à 3 mètres). On rajoute 1,50 €uros au-delà de 3 mètres.

Il est proposé de revoir le tarif à 6 €uros au lieu de 5 €uros et de rajouter 2 €uros le mètre linéaire supplémentaire.

Il convient de créer une régie de recettes, régisseur Mario BRANCO. Les élus sont les sous-régisseurs. Après en avoir discuté, le conseil municipal à l'unanimité valide la proposition.

8- Questions diverses

1- Conseil municipal

Le Maire souhaite que la rubrique « questions diverses » à l'ordre du jour apparaisse le moins possible.

2-Marché de travaux local communal place Pignol à Chadrat

Celui-ci rappelle qu'en date du 20 mars, une consultation d'entreprises concernant le marché de travaux pour la réhabilitation d'un local communal place Pignol à Chadrat avait été lancée. Le marché a été confié à l'entreprise S.A.S. CONSTRUCTIONS JD à Gerzat pour un montant de 54 239.58 €uros TTC pour le lot gros œuvre/charpente/couverture/façades. Après renégociation, le prix TTC du marché s'élève désormais à 52 800 €uros.

Le maire propose que les lots menuiserie et électricité viennent compléter le marché. Le tout est évalué à 61 500 €uros.

Le Conseil Municipal à la majorité (5 abstentions) accepte la nouvelle offre.

3- Dépenses énergie

Afin de réduire les dépenses d'énergie, il est proposé de demander une étude chiffrée entre 500 et 1 000 € pour la mise en conformité de l'éclairage public de la commune auprès du S.I.E.G. Il s'agit de la pose d'horloges atomiques qui permettrait de moduler à distance le déclenchement de la mise en service de l'éclairage aux horaires souhaités. Ce qui n'est pas le cas actuellement, du fait que les horloges sont manuelles et nécessitent l'intervention d'un technicien sur place.

Un audit énergétique sera également demandé à l'Aduhme. Ce travail sera confié à la commission Environnement – Energie, afin d'en connaître les conditions.

Rappel est fait concernant l'arrêté de juin 2013, au sujet de l'extinction des bâtiments pendant la nuit.

4- Projet de groupement d'achat de gaz naturel

Le Conseil Général et l'Aduhme en partenariat avec le SIEG proposent d'organiser un groupement d'achat de gaz naturel aux communes et intercommunalités afin d'accéder à des prix plus intéressants que les tarifs règlementés de vente.

Le Conseil Municipal souhaite engager un accord de principe pour faire connaître son intérêt pour participer au groupement d'achat.

Sylvie BURLLOT sera la référente de ce projet.

5-Collège Saint Joseph

Jean-Marc JUILHARD, président de l'OGEC et Philippe DECHAVANNE, directeur d'établissement sollicitent la commune pour une mise à disposition d'un véhicule communal et son chauffeur pour le déménagement de lits et d'armoires, matériels achetés par le collège à la Communauté de Communes des Cheires sur le site du Clos d'Issac (APAS).

Les élus sont d'accord pour que la commune mette à leur disposition le camion et le chauffeur.

Le déménagement est prévu le mercredi 23 avril.

6-Loyers

Il est proposé de revaloriser le montant des loyers commerciaux, ce qui n'a pas été fait ces dernières années. Aurore PALLLOT est en charge de cette étude et révision des baux.

7-Manifestations

Fête de la musique : du fait des travaux, il est prévu l'installation des musiciens sur les marches devant la Grange de Mai.

Journée d'accueil des nouveaux arrivants : le comité des fêtes est d'accord pour prendre en charge cette démarche.

Le 13 juillet : la commune de Saint Saturnin est organisatrice des feux d'artifice. La commande est passée à la société PYRAGRIC. Les feux sont tirés du château. Un spectacle de rue avec lampions est prévu. Il n'y aura pas de bal populaire.

A la demande de Monsieur PENICAUD, le conseil municipal donne son accord pour l'installation des toilettes ce jour-là par le comité des fêtes.

8-Travaux Salle des Fêtes de Chadrat

Une visite du chantier est prévue le lundi 14 avril à 17 h 15 afin de faire le point sur l'avancée des travaux de plomberie, de peinture et d'électricité.

9-Réunion :

Le premier conseil syndical du SIVOS est prévu le jeudi 17 avril à 20 h 30 en mairie de Saint Saturnin.

La commission finances en date du 16/04/2014 est annulée.

Une réunion est prévue avec le cabinet Descoeur le 24 avril à 18 heures pour l'avancée du P. L. U.

9- Huis-Clos : D.I.A

Parcelle ZL 18, superficie 98 ca.

Les élus à la majorité ne souhaitent pas préempter.

La séance est levée à 23 h 45.